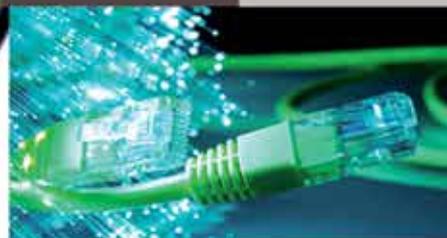




BULLETIN
MUNICIPAL



Sainte Agathe la Bouteresse

Janvier
2017

Notre village
son avenir
industriel
et touristique !



idéal-menuiseries
Agencement de magasins

- Cabinets dentaires
- Agencement de magasins
- Banques d'accueil
- Aménagement de bureaux

RN 89
42130 La Bouteresse
Tél. 04 77 24 05 06
contact@ideal-menuiseries.com

Le Ch'tis métallier serrurier



*Création de portails, Salons de jardin,
Gardes corps et autres éléments de soudures
(Design, Décoratifs, Authentique, Découpage laser,
Possibilité d'inclure luminaires)*

Jérôme Signoret *Imaginez ... Nous réalisons !*

06 88 85 64 38 60 Impasse Joanny Durand
04 27 62 09 42 42130 STE AGATHE-LA-BOUTERESSE
lechtsmetallierserrurier42130@gmail.com



PALLANCHE
CONSTRUCTIONS
www.pallanche.com



Auto-Moto Ecole
12, Place Carnot
42130 BOEN-SUR-LIGNON
04 77 24 11 26



ecfloire@gmail.com
www.ecf.asso.fr
f : Ecf Loire Daval

SARL VIAL TRANSPORTS

Tous transports benne / grue

06 08 70 02 38
viاللudovic@orange.fr
Avenue de la ZI
42130 STE AGATHE-LA-BOUTERESSE

elior 
UN MONDE D'ATTENTIONS



Cuisine Centrale de Saint-Etienne
18, rue Francis de Pressensé
42000 SAINT-ETIENNE
Tél. 04 77 43 24 50

*Votre spécialiste
de la restauration
scolaire*

Notre entreprise s'associe à ses partenaires pour promouvoir
L'ECO-CITOYENNETE





**Informer
Eduquer
Sensibiliser**

Ensemble, agissons
pour la protection de
l'environnement et le
développement durable

Plus d'infos : www.ecoloaie.gouv.fr

THEVENON S.A.

DEPUIS 1904



645 RD 1089
42130 SAINTE AGATHE LA BOUTERESSE



Le Mot du Maire

De la réflexion à la réalisation Le changement est amorcé.

La nouvelle Communauté d'agglomération de l'ouest forézien constituera dès le 1^{er} janvier 2017 la nouvelle entité, en regroupant la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, la Communauté d'agglomération Loire Forez, la Communauté de Communes des Montagnes du Haut Forez ainsi que 14 des 18 communes de la Communauté de Communes du Pays de St Bonnet le Château. Cette fusion portera au nombre de 88 communes notre nouveau périmètre.

Mais si le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale est à l'origine de la mutation de notre territoire, l'évolution de la commune de Sainte-Agathe la Bouteresse reste quant à elle directement liée aux investissements, initiatives et engagements de tout un chacun. C'est ainsi que dans la poursuite de nos objectifs, notre Contrat Communal d'Aménagement (COCA) se matérialisera dès 2017 par le lancement des opérations d'extension et de réorganisation du bâtiment mairie / école en vue, principalement, de sa mise aux normes et de son accessibilité.

Dans la continuité de nos actions entreprises en 2016, sera engagée l'étude de faisabilité du parc Nature et Loisirs sur les 25 ha de l'ancienne carrière d'extraction, portée par des instances plus larges que notre conseil municipal : Communauté d'agglomération, puis région.

Notre volonté de mieux vivre ensemble se trouve ainsi récompensée par le maintien du tissu économique de notre village, et le développement de son attractivité. Les retombées directes d'investissement seront bénéfiques pour notre commune.

Mais si la dimension rurale de notre territoire est une réalité forte, dont il faut savoir tirer les atouts, la commune reste essentielle pour faire vivre le lien social. Dans cette optique, le concept de proposer un service de mutuelle santé avec d'autres communes de proximité s'inscrit dans la volonté d'améliorer les conditions de couverture de ses habitants. C'est pourquoi l'idée est actuellement à l'étude.

Parce que si nous oeuvrons dans la continuité de nos intentions initiales, nous n'en gardons pas moins le regard toujours porté vers le long terme, vers un avenir où le « bon vivre » se concrétise chaque jour davantage sur notre commune.

J'espère que tous ceux qui portent le deuil, qui sont en situation de peine ou de souffrance, puissent trouver un soutien tant auprès de leurs proches que de ceux qui viendraient à croiser leur chemin.

Parce que je souhaite une année douce et heureuse à tous, j'aspire à une année placée sous le signe de la solidarité et de la convivialité.

*Votre Maire,
Pierre DREVET*



Publication : Pierre DREVET

**Directeur de la publication
et de la rédaction :**
Pierre DREVET

Rédaction :
Nicole Pardon, Christelle Fernandes,
Isabelle Sirieix, Marie-Claire Collongeon,
Claudine Didier

Régie Publicitaire :
Groupe Média Plus Communication
Z.I. Secteur C7
Allée des Informaticiens
B.P. 75 - 06709 St-Laurent du Var Cedex 2
Tél. : 04 92 271 389 - Fax : 04 92 273 214
Site Web : www.mediaplus.com.fr
E-Mail : pao@mediaplus.com.fr

Photos :
Marie-Odile Charles, Maurice Chassain,
Marie-Claire Collongeon, Roland Court

Maquettiste : Catherine Brauer

Impression :
Imprimerie spéciale de la société
Groupe Média Plus Communication

Dépôt légal : 2017





TRAVAUX 2016



» fleurissement

Pendant l'année, on ne peut que louer le travail de nos agents communaux qui ont beaucoup œuvré pour fleurir toute la commune. Un nouvel aménagement floral a été effectué sur la Place de la Bouteresse devant la petite salle des fêtes où vous avez pu admirer tout l'été les très belles compositions.

La place de l'Eglise et la Place de la Mairie n'ont pas été oubliées. Vous verrez à travers ces quelques photos tout le travail effectué.

Merci à nos agents pour les plantations, l'entretien et le choix des plantes.





» Travaux Champbayard

Un nouvel enrobé a été effectué sur la route de Champbayard et sur la place de la Bouteresse en cette fin d'année 2016.

De plus, comme chaque année, la commune continue de nettoyer les fossés (environ 4 kilomètres de fossé par an). Dans le même temps, les haies qui les bordent sont élaguées.



» Affichage salle des fêtes

A la demande des associations qui souhaitent pouvoir mettre à l'affichage à la vue de tous les habitants de la Commune leurs manifestations à venir, des panneaux d'affichage ont été installés sur la porte ou à proximité des portes d'entrée des deux salles des fêtes. Vous pourrez ainsi prendre connaissance de ce que les associations ont à vous proposer tout au long de l'année.

» WC champ de foire

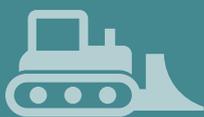
Un coup de jeune a été donné aux wc publics du champ de foire qui le méritaient bien.

De la peinture, un carrelage, de nouvelles portes et un résultat agréable et propre.

Tout le travail a été fait par les employés communaux.

Félicitations pour leur dextérité.





TRAVAUX 2016



» Travaux à l'école

Cette année encore, quelques travaux ont été effectués dans l'enceinte de l'école pour son bon fonctionnement et le confort de nos élèves.

Pour les salles de classe, un nouveau TBI (Tableau Informatique) a été installé dans la classe de Monsieur CHASSAGNEUX. C'est un outil de travail qui permet

à de nouvelles manières de travailler en interactivité avec les autres élèves et les enseignants.

Cet achat a pu être partiellement financé à l'aide d'une enveloppe parlementaire donnée par Monsieur le Sénateur FOURNIER. Ce dernier est venu inaugurer ce TBI lors de la fête de l'école le vendredi 17 juin 2016.

De plus, cet été, tous les stores intérieurs de l'école ont été changés, travaux d'investissement nécessaires vu l'état dégradé des anciens stores.

Enfin, pour éviter la nidification des pigeons et la chute des fientes de ces oiseaux sous le préau de l'école, des pics et un grillage ont été installés pour lutter contre ces nuisances.





» Travaux salle des fêtes

TRAVAUX 2016



Un nouveau look pour la salle des Fêtes du bourg, un nouvel intérieur complet avec des peintures refaites dans tous les espaces, des nouveaux placards à la cuisine, une scène avec un fond noir pour des spectacles réussis, un nouveau plafond. Et une nouvelle façade en cours de réalisation... Le tout pour un budget d'environ 21 000 euros.

Et pour 2017 des volets roulants électriques seront installés pour finir en beauté.





ECONOMIE

» Qu'est ce que le Développement Durable...

Attention aux idées reçues : le développement durable ne se réduit pas à la protection de l'environnement !

En effet, le développement durable est fondé sur trois piliers, trois composantes interdépendantes

- La dimension environnementale
- La dimension sociale
- La dimension économique

DÉFINITION OFFICIELLE INTERNATIONALE EN 1987

Le rapport Brundtland en 1987 définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

Le développement durable doit être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Le social doit être un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition.

Le développement est « durable » s'il est conçu de manière à en assurer la pérennité du bénéfice pour les générations futures.

La dimension environnementale

Préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources naturelles sur le long terme, en maintenant les grands équilibres écologiques, en réduisant les risques et en prévenant les impacts environnementaux.

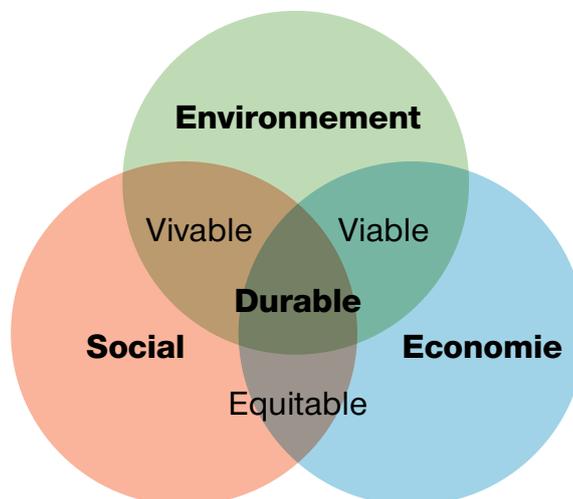
La dimension sociale

Satisfaire les besoins humains et répondre à un objectif d'équité sociale, en favorisant la participation de tous les groupes sociaux sur les questions de santé, logement, consommation, éducation, emploi, culture...

La dimension économique

Développer la croissance et l'efficacité économique, à travers des modes de production et de consommation durables.

LE SCHÉMA CI-DESSOUS RÉSUME BIEN LES DIFFÉRENTS COURANTS ENTRECROISÉS DE CETTE NOTION TRÈS LARGE.



POURQUOI LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST-IL SI IMPORTANT ?

- C'est une nouvelle approche de l'intérêt général visant à assurer la pérennité de nos sociétés, de notre écosystème, de notre économie...
- C'est également une opportunité unique de repenser nos modèles. C'est un levier d'innovation !

QUELLES SONT SES FINALITÉS ?

1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations

4. L'épanouissement de tous les êtres humains

5. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Chaque finalité est transversale aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques, piliers du développement durable.



» la fibre arrive



La fibre qui va permettre un haut débit se met en place sur notre territoire, et ce d'ici fin 2017.

Ce projet porté par la Communauté de Communes du Pays d'Astrée sera mené en lien avec le Syndicat SIEL.

A l'issue d'un appel d'offres, c'est la société Axione (Lotim), filiale de Bouygues, spécialisée dans les réseaux numériques qui a été retenue par le comité syndicat du SIEL.

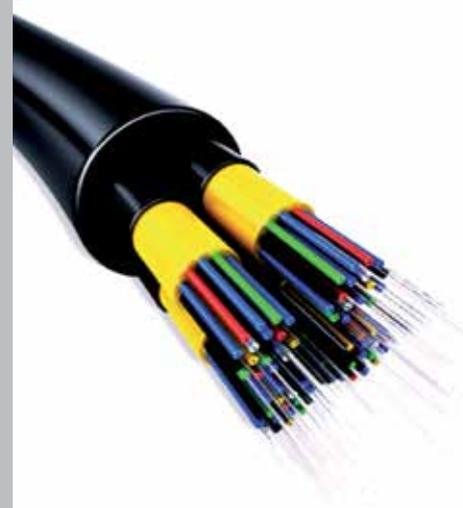
Toutes les communautés de communes ou d'agglomération de la Loire ont adhéré au service public du haut débit du SIEL. Elles ont dans ce cadre lancé des études de terrain et de repérages. Des agents habilités sont à l'œuvre actuellement et pratiquent des diagnostics dans les rues et hameaux concernés.

Cette étude va encore prendre plusieurs mois, afin d'obtenir toutes les autorisations et d'établir des conventions entre toutes les parties.

Le branchement et l'installation d'une prise terminale optique dans chaque logement sera gratuit pour les habitants.

Les travaux sont financés par la région Auvergne Rhône Alpes, la Communauté Européenne, la Communauté de Communes du Pays d'Astrée et le SIEL.

A terme toutes les habitations seront reliées à internet via la fibre et bénéficieront d'un débit très élevé. Charge à chacun ensuite de prendre un abonnement fibre auprès d'un opérateur ou non.



» Luxel

Comme vous avez pu vous en apercevoir, la Société LUXEL a entrepris des travaux de nettoyage et de nivelage du terrain de l'ancienne décharge pour l'installation des futurs panneaux photovoltaïques.

La production d'électricité devrait commencer en milieu d'année 2017.





» Visite chez Pallanche

Visite de la Société PALLANCHE avec le député Paul SALEN, des élus de la Commune, ainsi que les dirigeants de la Société PALLANCHE et de la Société LUXEL.

Une visite très intéressante et instructive a eu lieu dans les locaux de la Société PALLANCHE qui a repris l'ancienne briqueterie. Monsieur PALLANCHE et ses associés nous ont très bien reçus. Ils nous ont expliqué les différentes étapes de leur travail, en nous présentant les machines correspondantes, nous ont expliqué leurs projets pour les locaux et notamment nous ont dévoilé leurs nouveaux bureaux très bien agencés.



» Que deviennent nos déchets ???

PAR EXEMPLE POUR LES BOÎTES DE CONSERVE ET DE BOISSONS, LES AÉROSOLS, LES BIDONS,...



C'EST LA FILIÈRE ACIER QUI S'EN CHARGE :

Une fois réceptionné, l'acier est fusionné à très haute température (plus de 1500°C). Le produit est moulé en barres ou tôles puis séché avant d'être revendu.



A la suite de ce processus de recyclage, nous obtenons par exemple :





PAR EXEMPLE POUR LES BARQUETTES ALUMINIUM, LES CANETTES DE BOISSONS, LES AÉROSOLS,...



C'EST LA FILIÈRE ALUMINIUM QUI S'EN CHARGE :

L'aluminium est traité de façon à être purifié.

Il est fusionné à haute température puis moulé en lingots, il peut également être transporté liquide.



A la suite de ce processus de recyclage, nous obtenons par exemple :



POUR LES BRIQUES ALIMENTAIRES DE LAIT, DE SOUPE, DE JUS DE FRUIT, DE CHOCOLAT,...



C'EST LA FILIÈRE BRIQUES QUI S'EN CHARGE :

Une fois les balles de briques réceptionnées et contrôlées, elles sont introduites dans un équipement industriel adapté qui, par pulpage, va séparer les composants, la fibre de cellulose d'une part, le plastique et l'aluminium d'autre part.

Les fibres sont mises en suspension dans l'eau, pour former une pâte qui, après épuration (élimination des particules d'encre, des impuretés, ...), est injectée sur la toile d'une machine à papier pour former une feuille.



A la suite de ce processus de recyclage, nous obtenons par exemple :





ECONOMIE

CONCERNANT LES BOÎTES ET LES SUREMBALLAGES EN CARTON...



C'EST LA FILIÈRE CARTON QUI GÈRE :

Les balles sont dirigées vers un pulper (sorte de gros mixeur).

Le produit est ensuite épuré. La pâte à papier est stockée.

Elle est déversée sur une table de fabrication où elle est tour à tour égouttée, séchée, coupée, sondée, puis bobinée.



A la suite de ce processus de recyclage, nous obtenons par exemple :



EN CE QUI CONCERNE LES PAPIERS



C'EST LA FILIÈRE PAPIERS QUI PREND LE RELAIS :

En premier lieu, quatre étapes constituent le désencrage : la trituration (mélange du papier à de l'eau dans un tambour), l'épuration (extraction des éléments indésirables), la flottation (séparation des fibres et des encres) et la dispersion (élimination des dernières particules d'encre pour garantir la propreté de la pâte).

Ensuite, une machine à papier prend le relais : égouttage, pressage et séchage de la pâte devenue papier.



A la suite de ce processus de recyclage, nous obtenons par exemple :





CONCERNANT LES BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE : EAU, JUS DE FRUIT, SODA, ADOUCISSANT, LESSIVE, LIQUIDE VAISSELLE, BOUTEILLES D'HUILE, D'EAU DE JAVEL, NETTOYANTS MÉNAGERS, CUBITAINE DE VIN, BOUTEILLES DE LAIT...



C'EST LA FILIÈRE PLASTIQUE :

Le plastique arrive à l'usine préalablement trié par le Centre de tri en trois catégories différentes : le PET clair (ex : bouteille d'eau), le PET couleur (ex : bouteille d'eau pétillante) et le PEHD (ex : bouteille de lait opaque).

Au sein de leur filière, les balles sont ouvertes et contrôlées.

Les bouteilles et flacons en plastique sont ensuite débarrassés des impuretés, lavés et transformés en paillettes. Les paillettes issues du PEHD, sont fondues et transformées en granulés. Ainsi, les plastiques sont prêts pour être régénérés.

PEHD



PET



A la suite de ce processus de recyclage, nous obtenons par exemple :



CONCERNANT LES BOUTEILLES, LES BOCAUX ET LES POTS, SANS BOUCHON, NI CAPSULE, NI COUVERCLE...



C'EST LA FILIÈRE VERRE :

Une première étape consiste à éliminer les indésirables. Le verre est ensuite broyé, lavé.

Il forme alors du calcin, sorte de petits morceaux. Celui-ci est ensuite fondu dans les fours puis remoulé (en bouteille de verre, flacon ou pot).



A la suite de ce processus de recyclage, nous obtenons par exemple :



Horaires d'ouverture de la mairie au public

Lundi : de 8h30 à 11h30
Mardi : de 8h30 à 18h
Mercredi : de 8h30 à 11h30
Jeudi : de 14h à 18h
Vendredi : de 8h30 à 11h30 / de 13h30 à 16h30



» Rappels Constructions et Travaux

Faire une déclaration préalable en mairie pour :

- > construction d'une superficie inférieure à 20 m² non attenante à des bâtiments existants, sinon inférieure à 40 m² si attenant,
- > modification,
- > réfection de toiture, ravalement de façade du périmètre bâtiment de France,
- > construction d'une piscine,
- > réalisation d'une clôture ou murette,
- > réalisation d'une véranda,
- > pose panneaux photovoltaïques

Demander un permis de construire en mairie pour :

- > construction d'un bâtiment d'une superficie supérieure à 20 m² non attenant à une maison existante

Demander une autorisation de voirie en mairie pour toutes occupations du domaine public :

- > ouverture de tranchée,
- > pose d'échafaudages,
- > stationnement de véhicule pour déménagement ou travaux.

N'oubliez pas, le recensement de tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans est obligatoire.

Une attestation est remise aux intéressés. Cette dernière est indispensable pour s'inscrire aux examens et concours (baccalauréat, permis de conduire...).



INFOS UTILES

FOURRIERE ANIMALE

Communauté de Communes du Pays d'Astrée

M. DAVIM Stéphane, Domaine des Mûriers
Route de Chartre - 42130 St-Etienne le Molard

☎ 04 77 97 47 52

☎ 06 60 15 96 23

Les chiens et chats errant seront capturés par la fourrière à la demande de la commune.

Les propriétaires auront à leur charge des frais complémentaires (frais de dossiers et de recherche de propriétaire, frais de garde par jour, frais d'identification, capture d'animaux, prise en charge de l'animal, frais kilométriques pour le déplacement).

TARIFS COMMUNAUX 2017

Les nouveaux tarifs communaux sont les suivants :

> Concessions cimetière :

- cinquantenaires 100 € le m²
- perpétuelles 240 €

> Columbarium :

- pour 15 ans 460 €
- pour 30 ans 660 €

> Location de salles :

> E. R. A.

- personnes et sociétés de la commune 196 €
- personnes et sociétés extérieures à la commune 350 €
- associations communales 20 €
- chauffage du 1er octobre au 1er mai 40 €
- forfait nettoyage en cas de salle rendue non propre 100 €

> Salle de la Bouteresse :

- personnes et sociétés de la commune 135 €
- personnes et sociétés extérieures à la commune 185 €
- location pour des réunions 40 €
- associations communales 20 €
- chauffage du 1er octobre au 1er mai 20 €
- forfait nettoyage en cas de salle rendue non propre 100 €



VOUS TROUVEREZ CE COLLECTEUR POUR PILES USAGÉES À LA MAIRIE DE SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE.



N'oubliez pas des sacs jaunes sont à disposition à la mairie pour un tri efficace !!

RAPPEL : Le ramassage des ordures ménagères s'effectue le lundi matin, les containers doivent donc être sortis dimanche soir. Aucun sac plastique se trouvant hors des containers ne sera ramassé.

Quant aux caisses jaunes (ou sacs) le ramassage s'effectue une semaine sur deux. Ils sont ramassés les semaines paires.

Veillez à ne pas laisser les ordures qui n'auront pas été ramassées jusqu'au prochain ramassage, car pour le bien de tous la propreté de notre village reste notre priorité.

Si vous désirez contacter les services de la communauté de communes pour diverses informations :

Communauté de Communes du Pays d'Astrée, siège administratif,
17 Rue de Roanne, BP 1, 42130 BOEN SUR LIGNON

 04 77 97 72 48

 04 77 97 72 49

 info@pays-astree.com

 <http://www.pays-astree.com>



DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE DE LA PRESLE À ARTHUN

 06 07 23 82 13

(en cas d'apport de gros volumes, il est préférable d'appeler avant)

HORAIRES D'OUVERTURE

> Horaires été

lundi : de 9h à 12h et de 14h à 18h30

mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h30

mardi et jeudi : de 14h à 18h30

vendredi et samedi : de 9h à 18h (sans interruption)

> Horaires hiver

lundi, mercredi, vendredi et samedi : 13h30 à 17h30

vendredi et samedi de 9h à 12h

Modification des horaires au changement d'heure légale

Déchets acceptés

- cartons,
- ferrailles et métaux non ferreux,
- textiles,
- huiles moteurs usagées, huiles alimentaires,
- déchets encombrants,
- bois traité et non traité,
- déchets verts,
- gravats, terres et matériaux de démolition ou de bricolage (en petite quantité),
- DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) : piles, médicaments, batteries, extincteur,

- Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : produits chimiques destinés à être utilisés par les ménages tels que les acides, soude, ammoniac, biocides, engrais, peintures, colles, ...
- DEEE : déchets d'équipement électriques et électroniques,
- emballages en verre,
- cartouche d'imprimante,
- lampe et néon,
- amiante lié,
- Placoplatre,
- capsules de café usagées Nespresso.

Déchets interdits

- les ordures ménagères,
- les déchets industriels,
- les déchets putrescibles (à l'exception des déchets de jardin),
- les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, sauf DDS
- les déchets d'amiante non lié,
- les déchets artisanaux et commerciaux non conformes au règlement de la déchèterie en particulier les déchets toxiques de ces professionnels,
- les pneus,
- les bâches de silos,
- les fils de fer barbelés d'une longueur supérieure à 1 mètre,
- les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

MERCI DE CONTINUER VOS EFFORTS DANS LE TRI DE VOS DECHETS : le compostage des déchets est un moyen important de réduire les ordures ménagères.



» Passons au zéro phyto dans nos jardins et dans nos communes

Plus de 3000 communes engagées dans la démarche zéro phyto en France.

Aujourd'hui dans la Loire : 94 communes, 3 communautés de communes, le PNR du Pilat et le Conseil Départemental.

Le contexte réglementaire qui évolue : Les pesticides interdits dans les espaces verts en 2017 et les jardins en 2019.

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale adopte la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'**objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017** : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Les produits de bio-contrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique peuvent être utilisés.

Source : www.developpement-durable.gouv.fr

Il faut maintenant trouver d'autres solutions pour détruire les adventices, réduire des populations d'insectes ou protéger les plantes de certains champignons...

Le contexte réglementaire impose aux collectivités et aux particuliers des changements de pratiques. Mais c'est avant tout l'urgence de protéger la biodiversité (nos abeilles entre autres), de limiter la pollution des eaux et de l'air, dans un contexte d'évolution climatique, qui doit inciter chacun à se mobiliser fortement pour trouver ses solutions respectueuses de son milieu de vie, sans compromettre la production du potager ou les floraisons grandioses des parterres.

Quelques démarches pour démarrer : La gestion différenciée des espaces est un élément de réponse pour une collectivité : cette stratégie consiste à concentrer les interventions des techniciens sur des zones dites « de prestige », lesquelles correspondent aux lieux de fréquentation du plus grand nombre des citoyens. D'autres zones recevront moins d'interventions.

La végétalisation des pieds de murs permet « d'assouplir » ces espaces minéralisés tout en facilitant leur entretien. Voir le document téléchargeable du Comité de Fleurissement du Département de la Loire : 30 plantes pour Pied de murs à l'adresse suivante : loiretourisme.com/upload/espace-pro/fleurir-la-loire/livret.pdf

La création de corridors végétaux (haies et bosquets avec des plantes indigènes, plantes vivaces...) ou de structures écologiques particulières comme une mare, un muret de pierres sèches..., favorise les relations entre des êtres vivants et permet de profiter d'une régulation naturelle par des populations d'insectes ou d'acariens ou de champignons.

Conserver l'humidité, composter, associer les plantes, alterner les productions sur une même parcelle, varier et mélanger les végétaux, utiliser des ressources locales pour amender, fertiliser, pailler ou comme accessoire d'embellissement, permet de limiter les intrants à conditions que la maîtrise de leur usage soit acquise.

La démarche zéro phyto nous oblige à changer notre regard sur l'entretien de nos communes, de nos jardins, à changer nos habitudes dans la pratique de jardinage. Elle apporte la satisfaction de ne pas nuire à notre propre santé et à celle de notre famille ou voisins, à la biodiversité, à la qualité de l'eau, du sol et de l'air. Elle contribue à limiter la consommation d'énergie et le réchauffement climatique.

Ces changements d'approche et de pratiques nécessitent des partages de connaissances et des compétences entre pairs, éclairés par de regards d'experts agronomes.

Et ces pratiques innovantes et respectueuses du milieu de vie n'auront de sens que si elles sont partagées entre les techniciens, les élus et tous les citoyens.

« Nous sommes tous des jardiniers d'un espace » Gilles Clément

Comité départemental de Fleurissement – EPL Montravel





» Les plantes invasives : sommes-nous concernés ?

Certaines plantes exotiques s'installent dans la nature et prennent de manière considérable le dessus.

Les scientifiques ont défini ces espèces selon des critères précis.

- Introduites par l'homme de manière volontaire ou accidentelle, en dehors de leur environnement naturel (espèces dites « exotiques »).
 - Introduites après l'an 1500.
 - Capables de survivre et de se reproduire dans la nature.
- Elles présentent de grandes capacités de dispersion et d'acclimatation. Deux plantes existent sur notre territoire.

L'AMBROISIE est une plante très allergisante que l'on appelle couramment « mauvaise herbe ». Elle émet une grande quantité de pollen allergisant qui peut provoquer des problèmes respiratoires, cutanés et des symptômes proche du rhume des foins. Elle est de la même famille que le tournesol.

C'est une plante qui prospère au printemps, son élimination doit se faire si possible avant sa floraison et au plus tard au 1er août soit par arrachage, fauche ou tonte première répétée ou désherbage thermique.

Une végétalisation évitera une repousse l'année suivante.

Plus d'infos sur le site : <http://www.ambroisie.info/>



DÉVELOPPEMENT TRÈS RAPIDE DÈS MI-JUILLET



AMBROISIE EN FLEURS (AOÛT - SEPTEMBRE)



RENOUÉE DU JAPON



LA RÉNOUÉE DU JAPON inscrite sur la liste de l'Union internationale pour la conservation de la nature des 100 espèces les plus préoccupantes. Implantée en France comme plante d'ornement, elle est considérée aujourd'hui comme une source d'embêtement.

Ses hautes tiges peuvent aller jusqu'à 4 mètres de haut. Ses longues racines qui bouturent à très grande vitesse dans toute l'Europe. Elle se reproduit au détriment de toutes les autres variétés locales et appauvrit l'écosystème, notamment en diffusant une toxine dans le sol. Aucune zone n'échappe hélas à la prolifération de cette plante qui s'attaque surtout aux zones humides.

Il faut traiter cette plante avec beaucoup de précaution car le moindre centimètre de rhizome (tige horizontale et souterraine) permet à une nouvelle plante de pousser.

Bien qu'il n'existe pas beaucoup de solution, il convient de :

- Couper les tiges évitant ainsi une propagation par les graines, l'arrachage manuel des rhizomes et les fauches répétées sont les techniques apportant les résultats les plus significatifs, dans l'état actuel des connaissances,
- Ne broyez pas les tiges pour éviter la prolifération,
- Ne transportez pas de terre sans vérifier qu'elle ne contient plus de fragments de tiges et de racines.

Plus d'infos sur le site : <http://www.cpie-pilat.fr/images/art>



VIE MUNICIPALE

» Site internet



Le site a été mis en ligne le 1er mars 2016. Après 7 mois de fonctionnement, il y a eu 4.800 visites ce qui est très encourageant. La moyenne des visites par jour à fin septembre est de 36. Le maximum des visites sur 1 jour est de 102 visites.

Vous pouvez trouver sur le site toutes les informations de votre commune, notamment les procès-verbaux des conseils municipaux, les différents tarifs communaux applicables actuellement, les infos sur les associations et leurs manifestations, l'histoire du village, les menus des repas de la cantine, le planning des locations des salles des fêtes et d'autres infos utiles...

Le site Internet est constamment remis à jour et enrichi au fur et à mesure de l'actualité.

Nous sommes à la recherche de vieilles photos du village et de la vie du village (foires, écoles, corso, nuit des vedettes,...) pour faire vivre le site et pour rappeler notre patrimoine culturel.

» Fête de l'école

Le 24 juin 2016 la fête de l'école a eu lieu. Le soleil et la bonne humeur était au rendez-vous pour le plus grand plaisir des enfants mais également des parents.

Des ateliers jeux, maquillages avaient été mis en place, et le succès fut au rendez-vous.

Un spectacle de magie offert par la municipalité a mis des étoiles dans les yeux des petits et des grands.

Un pique-nique apporté par les parents, a clôturé cette belle journée.



» Cantine à la salle des fêtes

Depuis le début de la rentrée scolaire, les enfants de l'école vont désormais manger à la salle des fêtes, tous en même temps en un seul service, au lieu de deux services, trop longs à gérer entre 11h45 et 13h20. Le projet d'agrandissement de la cantine étant toujours en cours, le local étant trop petit pour que les enfants mangent tous ensemble et le temps trop court pour permettre aux enfants de prendre leur temps, c'est cette option qui a été choisie pour l'instant.

De fait, les repas se passent très bien et les enfants et le personnel de la cantine sont satisfaits !



» Champion de France

Cette année encore, et pour la seconde année consécutive, David MARTINS DA COSTA est champion de France de Pony Games par équipe avec son club, le WITHE RIVER RANCH à Montverdun.

Nous sommes très fiers de sa réussite, nous le félicitons et l'encourageons à poursuivre dans cette voie.

Nous espérons, pourquoi pas, une autre médaille pour l'année prochaine !!



» Commémoration Nouveau drapeau

Lors des commémorations de l'année 2016, nous avons pu admirer le nouveau drapeau présenté par les Anciens Combattants.



» Une remise de médaille

Le 15 avril 2016 à la salle des fêtes de la Bouteresse avait lieu une remise de médaille du travail. Un moment d'émotion pour un de nos concitoyens, sa famille, mais également ses employeurs la Maison DURAND de Boën sur Lignon.



En effet, Monsieur Jean Yves GACON recevait de la part de ces derniers une médaille du travail bien méritée.

C'est en 1985 en qualité d'apprenti boulanger que Jean Yves rentrait dans cette entreprise connue de tous. Trente ans plus tard, il est toujours présent.

C'est sa maman, Madame GACON, qui l'avait confié pour sa formation avec de sévères recommandations !! auprès d'un maître d'apprentissage exigeant, mais avec l'amour de son travail, et grâce à qui son diplôme a été obtenu.

Les années ont passé mais Jean Yves est resté fidèle à cette maison. Ses employeurs saluent son écoute, son aptitude à travailler en équipe, son bon sens, sa logique, sa force et son humour. Une amitié sincère et indéfectible entre employé et employeurs s'est instaurée.

En fait, employé et employeurs représentent une grande et belle famille.

Une chose rare et précieuse en ces temps tourmentés qui méritait d'être soulignée.





VIE MUNICIPALE

» Un peu de civisme

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés avec des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse, motoculteur, tronçonneuse) sont autorisés :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Pour le respect du voisinage rappelons également que le règlement sanitaire départemental interdit le **brûlage à l'air libre des déchets quelle que soit leur nature** (déchets de jardinage compris). Attention aux amendes qui peuvent être élevées.

Vous pouvez déposer ces derniers à la déchetterie de la PRESLE ou pourquoi ne pas composter.

Ecobuage et brûlage des rémanents : le brûlage des végétaux sur pieds et des rémanents de débroussaillage sont autorisés du **1^{er} octobre au 28 février et du 1^{er} mai au 30 juin sur autorisation de la mairie.**

La réglementation sur le bruit de voisinage concerne le jour et la nuit. Même avant 22 heures personne n'est en droit de faire du bruit de façon excessive.



ATTENTION A LA DIVAGATION DES CHIENS

Dans le domaine public, tous les chiens doivent être tenus en laisse, pour les catégories 1 et 2 ils doivent être obligatoirement muselés, et tenus en laisse par une personne majeure.

RECRUESCENCE DE CHATS QUI ERRENT

Attention si des chats sont attrapés par la fourrière, s'ils sont pucés ou tatoués, la récupération sera aux frais du propriétaire.



CITOYENNETE - RAPPELS

A l'heure des rentrées et sorties d'école, trop nombreux sont les personnes qui se garent encore de manière désordonnée. Merci de respecter les emplacements prévus, et ceci pour une question de sécurité et visibilité.

ATTENTION A LA VITESSE !!! PENSEZ A NOS ENFANTS ET PERSONNES AGEES. RESPECTER LES LIMITATIONS

» Distribution des bacs jaunes



En 2016, une évolution a eu lieu au sujet des ordures ménagères. La Communauté de Communes a acquis des bacs roulants de collecte sélective pour toutes les communes, à charge pour celles-ci d'effectuer la distribution auprès de chaque foyer.



Chacun est venu récupérer son bac en mairie.

Avec ces nouveaux bacs, la Commune espère que le tri sélectif va progresser encore plus afin de protéger notre environnement au maximum.



» Un nouvel agent



Un nouvel agent, **Romain**, est arrivé en remplacement de Fabien qui est en congé parental.



BUDGET 2016



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général (eau, électricité, assurances, fournitures scolaires et administratives...)	125 460,00
Charges de personnel et frais assimilés	228 500,00
Dépenses imprévues	4 269,00
Virement à la section d'investissement	180 000,00
Autres charges de gestion courante	120 444,00
Charges financières (remboursement intérêts des emprunts)	23 200,00
Charges exceptionnelles	200,00
TOTAL	682 073,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Résultat d'exploitation reporté	125 649,00
Atténuations de charges	15 000,00
Ventes de produits fabriqués, prestations de services...	55 000,00
Impôts et taxes	385 549,00
Dotations et participations	90 875,00
Autres produits de gestion courante	6 000,00
Produits exceptionnels	4 000,00
TOTAL	682 073,00

DEPENSES INVESTISSEMENT

Dépenses imprévues	2 462,00
Emprunts et dettes	31 500,00
Frais d'études	4 800,00
Travaux équipement (SIEL, changement lampe)	42 000,00
Immobilisations corporelles (Agencements et aménagements de terrains, Mairie, Bâtiments publics, Installations générales, réseaux de voirie, Matériel de bureau et informatique.....)	276 060,00
TOTAL	361 922,00

RECETTES INVESTISSEMENT

Report exercice précédent	40 032,00
Virement de la section d'exploitation (recettes)	180 000,00
Dotations, fonds divers et réserves	26 690,00
Subventions d'investissement	115 200,00
TOTAL	361 922,00



VIE SOCIALE

» ADMR



L'association locale ADMR des Pays d'Urfé, comme les 60 associations de la Loire, forment une chaîne continue d'entraide, qui passe par votre commune. Elle permet également la création d'emplois dans votre région.

Sur votre commune nous aidons 20 personnes et employons 4 salariées.

L'ADMR propose 4 gammes de services :

LA GAMME AUTONOMIE :

> Permet aux personnes accidentées, handicapées ou âgées d'être certaines que leur quotidien est assuré. Des aides à domicile interviennent pour : Ménage, entretien du linge, courses, préparation des repas, aide et accompagnement,

> Téléassistance Filien

> Transport Accompagné (n° de téléphone : 07 85 09 02 14)

> Petite Unité de Vie « Le Colombier » à Sail sous Couzan

LA GAMME DOMICILE :

Service « Qualité de vie », uniquement ménager.

LA GAMME SANTÉ :

Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour les personnes âgées ou handicapées. (suivant les communes)

LA GAMME FAMILLE :

> Pour aider les parents : Lors d'un évènement familial (grossesse, naissance, maladie, reprise d'emploi, séparation ou décès d'un parent), un soutien au domicile peut parfois s'avérer nécessaire.

> Pour garder les enfants : Lors d'une reprise d'activité professionnelle des parents ou pour concilier vie familiale et professionnelle une solution adaptée aux besoins peut être organisée avec une structure multi-accueil (Micro-crèche de Saint Martin la Sauveté par exemple) ou le service garde d'enfants au domicile.

L'ADMR privilégie avant tout l'établissement d'une relation qui **humanise** les interventions quotidiennes et apporte une dimension d'échange et de reconnaissance mutuelle entre la personne aidée, le bénévole et le professionnel d'intervention.

L'ADMR RECHERCHE DES BENEVOLES SUR NOTRE COMMUNE

Rejoignez une équipe locale de bénévoles qui agit sur le terrain, crée du lien social et est à l'écoute des personnes aidées pour veiller à leur bien-être.

Rejoignez un réseau qui s'engage pour permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles, de la naissance à la fin de vie, pour leur apporter chaque jour un service à domicile sur mesure, fiable et de qualité.

Pour en savoir plus sur nos services, ou nous rejoindre en tant que bénévole, contactez :

Mr ROUX Jean-Paul

Au 06 76 34 34 92

(ou à la Maison des Services de Boën au 04 77 96 23 60)

Vous pouvez visiter notre site internet :

<http://www.admr.org>

» Le repas des anciens

Avec ses tables nappées de vert et blanc, la salle des fêtes du bourg avait déjà des airs de fête le samedi 29 octobre 2016 à l'occasion du traditionnel repas des anciens offert par le Comité d'Entraide aux Anciens et le C.C.A.S aux Séniors St-Agathois âgés de 70 ans et plus. Ajoutez un animateur musical plein d'entrain... un bon cocktail pour une journée très conviviale qui a été appréciée de tous.

Outre les habitués qui apprécient la convivialité du moment, d'autres «nouveaux» séniors sont venus partager le repas et l'après-midi dansant. Un repas particulièrement chaleureux, un temps de pause pour se rencontrer, échanger et partager un moment festif.

Cette année a aussi été l'occasion de faire un petit clin d'œil, rempli d'émotion, à Madame FROGET,

la doyenne de la journée, (99 ans en 2016) ainsi qu'à Mr LINOS-SIER Claudius (94 ans en 2016), à l'occasion de la parution de ses souvenirs.

Nul doute que les anciens sont très impatients de se retrouver dès l'année prochaine pour ce rendez-vous incontournable.

Les membres du Comité d'entraide et du C.C.A.S qui ont mis tout en œuvre pour la réussite de cette manifestation se réjouissent du succès de ces moments.

«Nos anciens constituent une grande richesse et sont le symbole de la mémoire collective, de la transmission d'un savoir, d'une expérience et ils méritent toute notre attention»



La vie n'a pas d'âge

La vie n'a pas d'âge.

La vraie jeunesse ne s'use pas.

On a beau l'appeler souvenir,

On a beau dire qu'elle disparaît,

On a beau dire et vouloir dire que tout s'en va,

Tout ce qui est vrai reste là.

Quand la vérité est laide, c'est une bien fâcheuse histoire,

Quand la vérité est belle, rien ne ternit son miroir.

Les gens très âgés remontent en enfance

Et leur cœur bat

Là ou il n'y a pas d'autrefois.

Jacques Prévert

» Pré Blanc fête des voisins

Lotissement Le Pré Blanc : la fête des voisins a déjà 10 ans !

Cette année, c'est chez Ginette METTON que les tables avaient été dressées pour la fête des voisins qui s'est déroulée le 11 juin sous un beau soleil !!

Chaque année depuis 10 ans, les voisins se réunissent et partagent ensemble un repas très convivial où chacun apporte un plat à partager.

C'est donc dans une très bonne ambiance que se passe cette fête des voisins.





VIE SOCIALE

» Maisons fleuries



Le balcon a été très joliment fleuri par les soins de Monsieur BEURRIER et de sa compagne.

LES MAISONS FLEURIES DE LA COMMUNE

Cette année un concours des maisons fleuries a été organisé. Malgré un temps très sec pendant l'été, deux maisons ont été choisies par la Commission (en accord avec les personnes).

La remise des prix s'effectue le jour des vœux de la municipalité à la salle des fêtes du Bourg.

Pour 2017, n'hésitez pas à poser vos candidatures auprès du secrétariat de la mairie, du 1er avril au 31 mai, pour tous ceux qui souhaitent participer.

Nous remercions très chaleureusement toutes les personnes de la Commune qui, au quotidien, fleurissent et embellissent leurs maisons, pour le plus grand plaisir de tous.



Le jardin de Monsieur et Madame COMBE possède une très grande variété de fleurs, tant au niveau du choix des espèces que des couleurs.



Janine et Roger BEAU : Noces de diamant

Janine VIGNON et Roger BEAU se sont mariés le 5 mai 1956 à Sainte Agathe la Bouteresse.

Ils ont eu 3 enfants, Jean-Luc en 1959, et les jumelles Stéphane et Joëlle en 1960. Janine été maman au foyer et Roger a travaillé pendant 32 ans à la briqueterie à côté de chez lui.

En 1987, Roger part en pré-retraite et cinq ans plus tard c'est la retraite.

Deux petits-fils ont agrandi le cercle familial (27 ans) et Amélie (17 ans).

Depuis qu'ils sont en retraite, Janine et Roger sont des fidèles du Club du 3ème Age, ils jouent aux cartes.

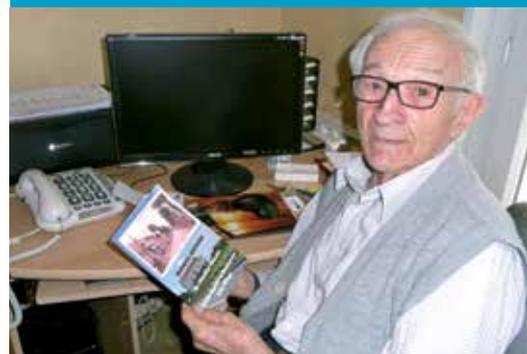
Le jeudi 12 mai, ils ont fêté leurs 60 ans de mariage.

Bien sûr, il y avait de bons gâteaux accompagnés d'une boisson pétillante qu'ils ont offerts à toutes les personnes présentes et pour marquer l'événement, ils ont reçu une magnifique orchidée.

Nous leur souhaitons encore de belles années de bonheur entourés de leurs enfants, petits-enfants, famille et amis.

» Livre

Monsieur Claudius LINOSSIER, connu aussi sous le nom de « Papy » nous fait partager, à travers le petit livret qu'il a écrit, ses souvenirs de vie à Sainte Agathe la Bouteresse, avec des anecdotes. Ce recueil, très intéressant, est également agrémenté de photos anciennes.





La Crèche :

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, trois équipements petite enfance sont à disposition des familles :

- > deux Multi Accueil :
 - Môm'Astrée à Sainte Agathe la Bouteresse
 - Récré Astrée à Marcilly le Châtel
- > et le Relais Assistants Maternels qui intervient sur les deux Pôles.

La gestion de ces équipements est confiée à l'association Léo Lagrange Centre Est en délégation de service public jusqu'au 31/08/19.

A Môm'Astrée, nous accueillons de façon régulière ou occasionnelle des enfants de 10 semaines à 6 ans (avec une priorité donnée aux enfants non scolarisés) de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

Les préinscriptions se font sur rendez-vous auprès de la directrice et sont étudiées par une Commission d'Admission.

Cette année 2016, 57 enfants ont fréquenté la structure dont 7 enfants de Sainte Agathe la Bouteresse.

Au cours de l'année, nous organisons différentes activités (musique, ateliers peinture,...) et sorties (au Multi Accueil Récré Astrée, au gymnase, à la foire à la Bouteresse...).

Les familles sont également associées à la vie de la structure et viennent participer à des temps festifs ou des matinées d'accueil.

La cuisine est réalisée sur place par une cuisinière.

Nos fournisseurs sont essentiellement locaux : Jardins d'Astrée pour les légumes, la charcuterie Chazal pour la viande...

Les enfants participent également à des ateliers cuisine ; lors de la semaine du goût ils ont confectionné du pain. Ils récoltent aussi quelques légumes du jardin...

Nous disposons également d'une yourte actuellement dans le jardin de la crèche. Des ateliers conte et musique y sont organisés.

Contact : Nathalie OLIVIER directrice
Tél : 04.77.24.40.25/06.71.84.40.05
Email : mom.astree@leolagrange.org
Site Web: <http://www.petite-enfance-pays-astree.org/>

Le RAM :

Le relais assistants maternels du Pays d'Astrée est un lieu :

- > d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents employeurs, les assistants maternels et les candidats à l'agrément (recherche d'un mode de garde, aide administrative...) lors des permanences et des rendez-vous :

- mardis de 17h à 19h à Ste Agathe,
- jeudis de 14h à 17h à Marcilly au Pôle Récré Astrée

- > De professionnalisation pour les assistants maternels par le biais de temps collectifs et de formations proposées en soirées ou le samedi.

Cette année plusieurs formations autour de l'éveil de l'enfant ou des notions de premiers secours ont eu lieu.

Les temps collectifs ont lieu :

- au Pôle petite Enfance Récré Astrée à Marcilly tous les jeudis matin
- les mardis matin en itinérance sur le territoire de la communauté de communes.

Des sorties sont également organisées (au gymnase, à la sablière...), ou des temps partagés avec les enfants des deux multi accueil ou avec le foyer résidence.

Actuellement, 138 assistants maternels sont agréés sur le territoire du Pays d'Astrée dont 11 sur Ste Agathe la Bouteresse.

Contact : Sylviane BALLET
Tél : 04.77.24.15.92
06.81.17.98.89
Email : ram.astree@leolagrange.org
Site Web: <http://www.petite-enfance-pays-astree.org/>





» Classe 1966 «Belles retrouvailles»



Et au retour de l'armée, tous ces jeunes gens invitaient leurs conscrites, leurs parents autour d'un repas et débouchaient leurs bouteilles, et toujours dans la bonne humeur « l'alcool aidant », c'était la fête au son de l'accordéon.

On dansait, on chantait, on s'amusait, quelle belle époque !!

C'étaient des fêtes très fortes, qui créaient des liens d'amitié, une période très riche en anecdotes, dont les acteurs même 50 ans après se souviennent encore et pour longtemps.

A croire qu'ils ont encore 20 ans !!

LA FÊTE DES CONSCRITS

A l'époque, c'était une tradition durant laquelle les jeunes gens de la commune faisaient la fête avant de partir à l'armée.

Dans le village, les conscrits organisaient des bals, ils portaient un chapeau, la cocarde tricolore, et ils annonçaient leur venue en jouant du clairon, de la grosse caisse, et chaque classe possédait un drapeau.

La coutume voulait que chaque conscrit choisisse une bouteille de digestif et avant de partir à l'armée ils se réunissaient dans l'un des cafés du village pour la pendaison de leurs bouteilles enrubannées de tricolore, avec leur drapeau et leur photo. Ainsi les habitants, pouvaient voir sur le mur du café, leurs jeunes qui étaient au service de l'armée française.

Cette réserve d'alcool était destinée à fêter « La Quille », c'est à dire la fin du service militaire de nos conscrits.





L'année 2016 se termine voici quelques uns des projets que les élèves de Sainte Agathe La Bouteresse ont réalisé :

> CIRQUE



Cette année toutes les classes de l'école ont participé à un projet cirque.
L'équipe enseignante a fait venir un cirque familial dans l'école pendant une semaine.

Nos journées de classe étaient rythmées par les entraînements sous le chapiteau et la visite de la ménagerie pour finir avec un magnifique spectacle le vendredi soir devant les familles.

Les artistes ont assuré ...



> FERME DE GRANDRIS



Les PS/MS et les GS/CP ont visité la ferme, fait un petit tour en calèche tiré par un âne,...





VIE SCOLAIRE

> PINDER et PASSE PARTOO

La classe de PS/MS est allée voir un grand cirque à Saint Etienne et a profité des parcours de motricité.



> THÉÂTRE

Nos projets théâtre pour les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2, durant toute l'année, ont donné lieu à un magnifique spectacle avec exposition du travail de l'année à la salle des fêtes fin juin.

Le thème était : vivre la différence, vivre ses différences et le handicap.

> FETE DU LIVRE

Nous avons accueilli une illustratrice, Carole Crouzet, dans nos classes pendant le mois de novembre 2016.



> PROJETS DE L'ÉCOLE PRÉVUS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017

PS/MS	Conteuse avec la fête du livre
	Sortie cinéma
	Sortie au théâtre des Pénitents
	Projet sur l'alimentation avec lecture d'albums et le CILDEA
	Visite des jardins d'Astrée
	Projet école : projet de réaliser une fresque en céramique dans la cour

GS/CP	Illustratrice avec la fête du livre
	Sorties cinéma
	Projet sur l'alimentation avec lecture d'albums et le CILDEA
	Visite des jardins d'Astrée
	Piscine/gymnase
	Projet école : projet de réaliser une fresque en céramique dans la cour

CE1/CE2	Illustratrice avec la fête du livre
	Sorties cinéma
	Projet sur l'alimentation avec lecture d'albums et le CILDEA
	Projet école : projet de réaliser une fresque en céramique dans la cour
	Visite d'un élevage
	Piscine et gymnase

CM1/CM2	Illustratrice avec la fête du livre
	Sorties cinéma
	Projet sur l'alimentation avec lecture d'albums et le CILDEA
	Projet école : projet de réaliser une fresque en céramique dans la cour
	Visite d'un élevage
	1 rencontre lecture avec une autre école
	Piscine/Escalade au gymnase
	Journée au collège

D'autres projets se grefferont certainement durant l'année....

**Les élèves de l'école et l'équipe éducative vous souhaitent
une bonne et heureuse année 2017 !**



» Avenir Sportif d'Astrée :

PRÉSENTATION DE L'AVENIR SPORTIF D'ASTRÉE :

- **3 villages** : Montverdun, St Etienne le Molard et Ste Agathe la Bouteresse.
- **3 stades** : Montverdun et Ste Agathe la Bouteresse pour les matchs, St Etienne le Molard pour les entraînements.
- **140 licenciés** dans 9 catégories allant des U7 aux Criterium + une équipe Féminines Seniors. Les U17 et U 19 sont en entente avec l'AS Couzan et jouent sous leurs couleurs.
- **Couleur** : bleu et blanc.

ENTRAÎNEMENTS :

- Mardi et vendredi à 19h pour les Seniors.
- Mercredi à 14h pour les U10/U11.
- Mercredi à 14h30 pour les U8/U9.
- Mercredi à 15h45 pour les U6/U7.
- Mercredi à 19h pour les Féminines.

PLATEAUX DES U7, U9 ET U11 :

- Le samedi à partir d'octobre à 10h pour les U9 et U11
- Le samedi à 14h pour les U7 Championnats U7, U19 et adultes
- Le samedi après-midi pour les U19, Féminines et Criterium.
- Le dimanche matin pour les U17 et le dimanche après-midi pour les Seniors.

LES MANIFESTATIONS :

- **En mars** : soirée du foot ouvert aux licenciés et leurs familles.

- **En avril** : tournoi des 3 villages (U7, U9, U11).
- **En avril** : entraînement des U suivi d'un goûter et d'une chasse aux oeufs.
- **Le samedi des fêtes patronales des 3 communes** : concours de pétanque.
- **En août** : repas du samedi soir de la fête patronale de Montverdun.
- **En août** : pique-nique de l' AS Astrée
- **En octobre** : distribution du calendrier sur les 3 communes.
- **En décembre** : fête des Lumières à la Bâtie d'Urfé.
- **En décembre** : entraînement des U suivi d'un goûter et de la distribution de papillotes.

SAISON 2016/2017 :

Nouveau bureau :

Christophe Besset et Typhanie Bertholon, co-présidents - David Chazelle, vice-président - Julie Meunier-Viallon, trésorière - Claude Bessaire, trésorier adjoint - Jérôme Meunier, secrétaire - Morgane Chazelle, secrétaire.

- **Les projets** : création d'une commission jeunes et adultes, mise en place de parrainage entre joueurs U et adultes, refonte de la charte, corvées sur les 3 stades, vente de packs de survêtements.
- **Les équipes** : 1 équipe U7, 2 équipes U9, 2 équipes U11, 1 équipe U17 en entente avec l'AS Couzan, 1 équipe U19 en entente avec l' AS Couzan, 1 équipe Féminines, 2 équipes Seniors, 1 équipe Criterium.
- **Effectif** : 24 dirigeants, 9 en U7, 17 en U9, 23 en U11, 1 en U17, 4 en U19, 14 en Féminines, 34 en Seniors, 21 Criterium.

**Contact : par téléphone
au 06 45 03 13 14,
sur notre page facebook,
par mail à avs-dastree@lrafoot.org**





VIE ASSOCIATIVE



» Club des aînés

Les membres du club des aînés se réunissent tous les jeudis à la salle des fêtes de la Bouteresse où ils peuvent passer une après-midi ludique autour du tapis vert ou des boules de pétanque. Une ambiance amicale permet aux personnes isolées de retrouver un peu de chaleur et c'est bien là la vocation première de cette association.

Lors de la première assemblée générale de l'année, l'association a modifié une partie de son bureau et notamment la présidence qui est depuis lors partagée entre Lucien Gardon et Maurice Benoit.

Au-delà de ses activités quotidiennes le club organise aussi tout au long de l'année des animations pour ses membres.

Au premier semestre, on a pu savourer les bugnes, et participer au concours de belote interne. Au second semestre une

sortie surprise a eu lieu en Octobre à la découverte de la coutellerie et de la gastronomie Thiéroise.

La sortie a débuté par la visite de la coutellerie traditionnelle d'Honoré Chazeaux où la fabrication à l'ancienne respecte les normes d'aujourd'hui inscrites dans les chartes du pays de Thiers. On a pu voir comment les machines robustes du siècle dernier ont su défier l'arrivée de l'électronique. Le savoir-faire est intact et chacun a pu apprécier la fabrication et l'assemblage des lames et des manches qui font la fierté de la région et vont jusqu'à conquérir le continent africain.

La journée s'est poursuivie à l'auberge des Roux à Paslière où les convives ont pu déguster un repas traditionnel à base de soupe de choux, de salade et du fameux rapoutet de Thiers. Cette escapade a permis à certains d'oublier l'espace d'un instant la solitude qui pèse au quotidien.

L'association a participé aux inters club de la Région avec concours de belote et de pétanque agrémentés d'un bon repas pris en commun.

Comme chaque année le club était présent sur les deux foires de la commune en Avril et en Septembre en servant des repas à base de pot au feu aux visiteurs d'un jour.

En fin d'année le club va offrir à tous ses membres un repas de Noël à Ternand dans le Rhône.

Tout au long de l'année, chacun fête s'il le veut son anniversaire avec une brioche ou une bouteille, le club marquant plus particulièrement ceux en 0 et 5 en fin d'année.

Une pratique qui a pour objet de mettre encore plus de liant entre les membres de l'association qui a cependant du mal à se renouveler.

Que ceux qui sont intéressés par cette ambiance chaleureuse et amicale veuillent bien se faire connaître.





Bonjour à tous !

L'année 2016 a été une année difficile pour le Comité des Fêtes dans la mesure où au début de l'année les deux manifestations proposées n'ont pas été placées sous le signe du beau temps.

En effet, le pique-nique du mois de Mai s'est déroulé avec un ciel très chargé, quelques averses et pour plus de sûreté, nous avons pique-niqué à la salle des fêtes.

Par contre, la chaleur humaine était au



» Comité des fêtes

rendez-vous, ainsi que la bonne humeur et les bons moments passés ensemble !!

La fête patronale a été très décevante, tant au niveau du mauvais temps (grosses averses, temps très maussade et même assez froid !), qu'au niveau des visiteurs ! En effet, très peu de monde s'est déplacé pour cette fête.

Par contre, le 22 septembre, pour la grande foire de La Bouteresse, le temps a été très clément et les promeneurs comme les exposants étaient au rendez-vous. Nous avons proposé des tripes, avec des sandwiches, et la buvette aussi a eu beaucoup de succès !!

Le samedi 10 décembre a eu lieu la fête des Illuminations. Cette année, elle s'est déroulée dans la salle des fêtes du bourg.

Nous avons proposé une soupe à l'oignon, de la tartifourme, des crêpes, ainsi que le traditionnel vin chaud. Un spectacle a été proposé aux enfants et ils ont été heureux d'accueillir un peu en avance le Père Noël. Un cadeau leur a été offert à cette occasion.

Voilà exposés les rendez-vous traditionnels de votre Comité des Fêtes, nous réfléchissons bien sûr tout au long de l'année pour vous proposer d'autres rendez-vous, mais notre équipe reste très restreinte, malgré tout son enthousiasme et sa motivation et il serait agréable d'accueillir de nouveaux adhérents qui pourraient apporter une autre vision et d'autres idées pour faire vivre notre village.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre tout au long de l'année !!!

L'assemblée générale du Comité des Fêtes a eu lieu en décembre comme chaque année.

**BONNE ET HEUREUSE
ANNEE 2017 !!**

Pour nous contacter :
Manu : 06.81.47.41.41
Mick : 06.13.25.50.78
Isabelle : 06.71.59.42.74

» Gymnastique volontaire

FITNESS ET PILATES A LA G.V. DE SAINTE AGATHE LA BOUTERESSE

Notre éducatrice sportive, Corinne Odin propose deux cours par semaine à la G.V. de Sainte Agathe La Bouteresse pour la saison 2016-2017.

Les cours ont lieu à la salle des fêtes du bourg pour la séance Pilates les lundis de 18h à 19h (c'est un travail sur des mouvements lents et une respiration profonde afin de renforcer les chaînes profondes du corps en limitant les douleurs et les blessures permanentes) et les mercredis de

20h30 à 21h30 toujours fitness en musique.

On peut s'inscrire à partir de septembre mais également en cours d'année, vous serez les bienvenus.

Hommes ou femmes à partir de 16 ans, que vous soyez sédentaires, en surpoids, réfractaires aux activités sportives traditionnelles, avec la gymnastique volontaire vous venez comme vous êtes et vous serez bien accueillis.



Venez assister à une séance. Nous acceptons les coupons sports ANCV.

**Si vous désirez d'autres
renseignements, veuillez contacter
Marie-Odile Charles : 06 25 22 68 68
ou par mail : mariocharles@hotmail.fr**



VIE ASSOCIATIVE



foire de printemps



Comité des foires



L'année 2016 a été une bonne année pour le comité des foires. Sur les 2 journées, foire de printemps du samedi 9 avril et celle d'automne, jour de la St Maurice, le jeudi 22 septembre on a accueilli plus de 400 exposants et de nombreux visiteurs.

A la foire du 22 septembre, une animation équestre a été proposée au public avec la participation d'une classe de la Maison Familiale Rurale de Mornand et trois partenaires : Equit'Astrée de St Etienne le Molard, CERF de Marcoux et Centre Equestre du Forez de Cleppé. Alain PERE, le président du comité départemental d'équitation de la Loire était présent.

Afin d'améliorer le site du champ de foire, en août 2016, des travaux ont été réalisés par les membres du comité pour permettre la pose de 3 coffrets électriques supplémentaires ainsi que 3 points d'eau. Cette association compte de nombreux bénévoles et les membres du bureau souhaitent les remercier ainsi que les personnes qui cette année ont prêté tracteurs et remorques pour barrer les entrées du foirail suite au plan Vigipirate renforcé.

Bravo aux associations locales et commerçants qui proposent casse-croûte et buvette, ce qui contribue également à la réussite de ces 2 manifestations.

Le comité des foires veut rendre hommage à 2 personnes décédées cette année et qui ont œuvré pour cette association : Jeannot Maillard et Gérard Veillas. Une pensée pour eux et leurs familles.

D'ores et déjà, vous pouvez noter dans vos agendas que l'assemblée générale aura lieu au printemps 2017. Nous vous informerons ultérieurement de la date fixée.

Si des personnes veulent nous rejoindre, merci de nous contacter, comme celles qui sont venues rejoindre le groupe cette année et que nous remercions. Une autre date à retenir le samedi 15 avril à midi ce sera le repas des personnes qui ont aidé aux foires.

Jacques Grange (président) :
06 51 25 97 94
eligrange@wanadoo.fr



foire d'automne

» Mieux vivre au Pays d'Astrée (M.V.P.A)



En ce samedi 18 juin 2016, les membres de l'association mieux vivre en pays d'Astrée, étaient invités à participer à une randonnée botanique concernant « les plantes sauvages à manger ».

Cette sortie était gratuite pour nos adhérents.

Malgré la météo incertaine, plusieurs de nos membres ont pu

profiter du savoir de Anne-Marie GRIOT, accompagnatrice moyenne montagne, très pédagogue, qui a su transmettre des conseils pour l'utilisation des plantes sauvages en cuisine (notamment les fameuses noisettes de terre).

Gageons que cette première sortie en entrainera beaucoup d'autres.

Venez assister à une séance. Nous acceptons les coupons sports ANCV.

» Sou des écoles



COMPOSITION DU BUREAU :

Co-présidentes : Mme Emilie GAREL et Mme Béatrice BRIGNONE

Trésorier et vice-trésorier : M. Wolfgang MARRON et Mme Sandrine ROCHE

Secrétaire et vice-secrétaire : M. Alexis GAREL et Mme Frédérique JACQUEMONT

RÔLE DE L'ASSOCIATION :

Le sou des écoles est une association de parents bénévoles qui a pour but de financer des activités scolaires, des équipements pour l'école maternelle et primaire.

Cette association donne des moyens supplémentaires aux enseignants pour qu'ils puissent dépasser le cadre de l'école et agrémenter l'année scolaire de sorties, de voyages ou de spectacles.

Pour cela, le sou des écoles organise diverses manifestations tout au long de l'année comme le concours de belote avec 62 doublettes, la première bourse aux jouets avec une salle des fêtes au

complet et le traditionnel vide grenier qui a battu tous les records avec 236 exposants.

L'association participe aussi à la foire de la Saint Maurice le 22 Septembre où les visiteurs viennent déguster le célèbre pot au feu. Cette année ce fut plus de 525 repas qui ont été servis par le sou des écoles.

Cette année grâce au sou des écoles, les enfants ont pu découvrir le monde du cirque pendant une semaine car le cirque PICCOLINO a installé son chapiteau aux abords de l'école. Cette semaine se termina par un magnifique spectacle réalisé par les enfants, de bons souvenirs pour les enfants et parents.

Tous les bénévoles sont heureux d'œuvrer pour le bien être des enfants mais c'est aussi le moyen de faire des rencontres, s'intégrer dans la vie du village ou partager des moments de convivialité.

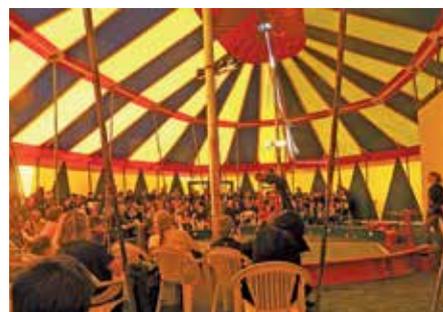
C'est aussi une collaboration entre associations, en effet, le sou des écoles bénéficie de l'aide du comité des fêtes et du comité des foires ainsi que le soutien de la municipalité.

Si vous êtes intéressés pour rejoindre une équipe sympathique et motivée, n'hésitez pas, vous serez les bienvenus car malheureusement nous manquons toujours de bénévoles.

MANIFESTATIONS PRÉVUES POUR 2017 :

- Carnaval : février 2017
- Belote : mars 2017
- Fête de l'école : juin 2017

- Foire de la Saint Maurice : septembre 2017
- Vide-greniers : octobre 2017
- Bourse aux jouets : novembre 2017





VIE ASSOCIATIVE



» Théâtre



Voici un récapitulatif de notre activité théâtrale de cette année.

Nous avons repris une pièce de Laurent Ruquier intitulée « Grosse Chaleur » sur le thème de la canicule de 2003. Une famille se retrouve dans le Lubéron. Une famille bobos parisiens, l'été 2003 voit la fin de ses vacances gâchée par un beau-frère à l'humour primaire, par l'arrivée d'une belle-mère, et un secret familial dévoilé.

Au menu : dialogues de sourds, quiproquos et révélations improbables !

Nous avons joué devant plus de 1000 spectateurs lors de 10 représentations données de Boen à Poncins en passant par St Sixte et Marcoux pour finir en apothéose à Ste Agathe la Bouteresse où nous avons notamment joué pour le CCAS.



» Yoga

Comme chaque année depuis 15 ans le club yoga a recommencé son activité.

Jean Paul, le président est seul adhérent parmi toutes ces dames ; donc Messieurs vous êtes les bienvenus.

Depuis deux Mme Ducreux (professeur) a été remplacée par Mme Murat.

Le yoga permet de se mettre en relation avec soi-même à travers une pratique physique et respiratoire ce qui est très bénéfique pour le quotidien. Le yoga se pratique par tous, quelque soit l'âge, les possibilités physiques.

Venez nous rejoindre les mardis de 18h15 à 19h45 à la salle des fêtes du bourg.





» Le blason de Sainte-Agathe la Bouteresse et son origine

Le blason de Sainte-Agathe la Bouteresse évoque par la partie gauche « de gueules » de l'écu l'activité économique traditionnelle : briques, tuiles, poteries...

La partie droite du blason symbolise l'abbaye de Bonlieu. La crosse est ornée d'un voile pour préciser qu'il s'agit d'un couvent de femmes exclusivement. La couleur argent de la crosse représente « l'humilité » et « l'espérance ». Le fond azur représente « la loyauté, la justice ».

L'écusson disposé au centre du blason rend hommage à Sainte-Agathe qui mourut par le feu, après avoir été martyrisée. L'auréole « azur » symbole de la pureté. Le fond argent symbole d'innocence.

Le vair figurant sur la partie supérieure de l'écusson évoque la famille d'Urfé, car c'est une fraction de la représentation héraldique de cette illustre famille. Le « vair » dans la science héraldique est une fourrure composée de pièces en forme de clochettes, les unes blanches, les autres bleues et disposées de manière que la base d'une pièce bleue touche la base d'une pièce blanche.

La couleur « sinople » c'est-à-dire verte évoque la force. Les bœufs sont d'argent pour signifier que les foires de la Bouteresse ont été un véritable succès, une victoire.

L'écu crénelé extérieur à l'écu principal, est un ornement reflétant le passé féodal de Sainte-Agathe la Bouteresse.



NOSTALGIE HISTOIRE

» Un peu d'histoire...

Sainte-Agathe la Bouteresse est formée de la réunion de deux anciennes communes de Sainte-Agathe et de la Bouteresse.

La Bouteresse était située naguère au carrefour de la branche occidentale du Grand Chemin de Forez, qui reliait le Puy à la France du Nord par Montrison.

Ce lieu est nommé dès 1220 (Botaresci ; origine liée au mot boteret, étang).

Dès 1225, son église est dédiée à Saint-Barthélémy qui avait dû supplanter Saint Genès qui conservera longtemps une position subalterne.

La Bouteresse est la paroisse mère de Boën, qui en fut détachée, et qui était desservie par de simples vicaires, alors que le curé de la métropole était nommé par le prieur de Sail sous Couzan.

Mais la situation s'est renversée et, avant 1614, la paroisse est ravalée au rang d'annexe de Boën.

La commune de la Bouteresse eut une brève existence entre 1792 et 1801, marquée sans doute d'une ardeur révolutionnaire. C'est d'ailleurs pendant la révolution que fut incendié le château de la Bouteresse. Il reste de ce bâtiment fort, la partie centrale en pierre formée d'une grosse tour carrée, construite à la manière donjon.

QUI EST SAINTE-AGATHE ?

Sainte Agathe, vierge et martyre, naquit en Sicile de parents nobles, mais elle jugea que sa plus grande noblesse serait d'appartenir à Jésus qu'elle prit comme Époux.



Douée d'une beauté remarquable, elle eut à résister aux sollicitations du gouverneur Quintianus qui, ne pouvant arriver à ses fins par la persuasion, employa la violence.

Sur son ordre, on lui déchira la poitrine, mais elle fut guérie la nuit suivante par l'Apôtre Saint Pierre qui lui apparut dans sa prison.

On roula alors le corps de la Sainte sur des têts de pots cassés et sur des charbons ardents, et lorsqu'elle fut ramenée dans son cachot elle y expira au milieu

de sa prière. C'était à Catane, en l'année 251, sous la persécution de l'empereur Dèce.

On raconte que plusieurs fois le voile virginal qui couvrait le tombeau de sainte Agathe arrêta la lave qui descendait en torrents de feu de l'Etna et menaçait d'embraser la ville.

Son nom se trouve inscrit au Canon de la Messe. On sait que sa fête se célébrait déjà à Rome avant le VIe siècle.

La croyance populaire veut que l'on invoque Sainte Agathe pour préserver nos maisons de l'incendie.

L'ABBAYE DE BONLIEU

Le monastère cistercien de filles de Bonlieu, créé en 1199 grâce à l'établissement de moniales venues de Belle-Combe en Velay, par une fondation de Guillemette, femme du comte de Forez, Guy II, eut une grande importance dans l'histoire religieuse et pédagogique du Forez.

Les d'Urfé avaient leur tombeau dans le cœur de l'église.

En 1545, Claude d'Urfé fit construire un mausolée où sa femme Jeanne de Balzac fut ensevelie dans un tombeau de marbre puis Claude d'Urfé mort en 1558 et Jacques marquis d'Urfé, mort en 1657, y furent ensevelis.

Mais au cours des guerres de religion, les éculiers vidèrent le mausolée. Les révolutionnaires en achevèrent la destruction.

Les bâtiments conventuels de l'abbaye de Bonlieu sont aujourd'hui détruits, il ne reste que l'église à peu près intacte.

➔ RECETTES DE CHEZ NOUS



» Salade Barabans (pissenlits) aux lardons

Les barabans (en gaga), soit les pissenlits, ont un secret, c'est d'utiliser l'huile encore chaude des lardons pour les assouplir en les cuisant. Une après-midi de promenade à ramasser quelques barabans dans une prairie, en famille, entre amis, ou autre !!! c'est sympa !

Bien laver les barabans, le mieux c'est de les ramasser proprement. La fleur est comestible, ça décorera bien la salade par exemple, mais il vaut mieux les ramasser avant la floraison. Lavez à l'eau, voire au vinaigre (comme une salade) et réservez dans le saladier.

POUR 4 PERSONNES IL FAUDRA :

- 4 poignées (de grosses mains) de barabans (pissenlits) ;
- 200 g de lardons (non fumé) ;
- 2 cuillères à soupe d'huile de tournesol ;
- vinaigre de vin rouge ;
- sel, poivre.

Lancez la cuisson des œufs (dur ou mollet, mais meilleurs mollets), faites chauffer l'huile dans une poêle et faites dorer les lardons.

Juste avant que les lardons soient dorés, mettez le vinaigre, une pincée de sel et poivre dans les barabans, et ajoutez

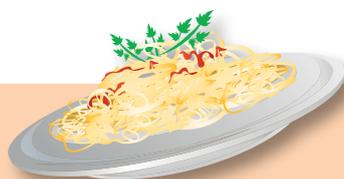
directement les lardons et l'huile chaude (ça ramollit la salade, et détruit l'acidité du vinaigre) en veillant à ne pas tout mettre au même endroit mais à répartir dans le saladier .

Tournez, et c'est prêt. Il n'y a plus qu'à mettre tout ça dans l'assiette avec l'œuf.

Petite variante : vous pouvez rajouter dans la poêle, à la fin de cuisson des lardons, des petits cubes de pain rassis ou des croûtons aillés ou non !!

BONNE DEGUSTATION !!

» La recette du Patia



INGRÉDIENTS :

500 Ml de crème fraîche
125 Grs de beurre
500 Ml de lait
1,5 Kgs de pommes de terre
1 Gousse d'ail
Sel et poivre

Peler les pommes de terre, et les couper en morceaux irréguliers. Prendre une cocotte en fonte de préférence, frotter celle-ci avec une gousse d'ail puis y faire fondre le beurre.

Mettre les pommes de terre coupées dans la cocotte, ajouter la crème puis le lait jusqu'à ce que le liquide recouvre les pommes de terre.

Faire cuire à feu très doux sur votre plaque de cuisson (feu de bois de préférence si vous avez une grosse cheminée dans le salon !) pendant 3 h à 3 h 30 ou au four à 160°C. N'oubliez pas de saler et poivrer avant la fin de la cuisson et déguster avec une salade verte.

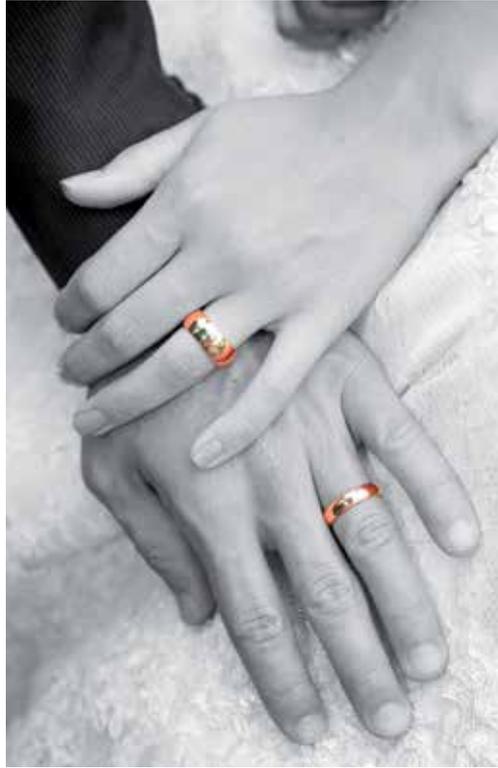
Les enfants adorent la recette de la Patia et ils vous en redemanderont tout l'hiver (attention avec la crème ; ceci étant, vous

pouvez aussi le faire avec de la crème allégée mais le goût ne sera plus vraiment le même).

S'il vous en reste pour le repas du soir, vous pouvez faire réchauffer ce gratin au four et rajouter quelques tranches de Fourme de Montbrison à gratiner, c'est un régal !!!



ETAT CIVIL 2016



Décès :

GUYOT Franck, décédé le 8 mars
GRONGNARD Emile Albert, décédé le 11 mars
VEILLAS Gérard Marius, décédé le 3 juillet
MAILLARD Jean Louis, décédé le 29 août
GOUTTEFARDE Alix, décédé le 21 septembre

Transcription de décès :

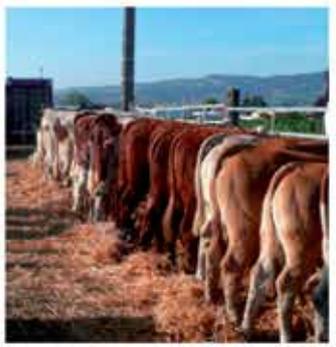
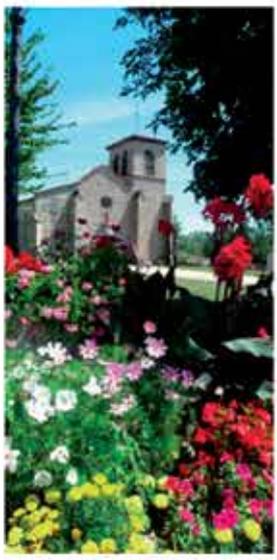
GUYOT née PONNELLE Jacqueline Sonja Jeanne
décédée le 5 août à St Priest en Jarez
TRAPEAUX Jean-Pierre Germain
décédé le 17 août à Montbrison
GACON née MESSANT Claudette Jeannine
décédée le 19 septembre à Montbrison
CHABROL Suzanne Eugénie
décédée le 18 octobre à Feurs

Acte de mariage :

CHAVANNE Yves Christian André et **MOLLE Valérie**
le 16 avril

Naissance :

DEBRAIZE MENDES Ryan Daniel Francisco
né le 19 janvier à Montbrison
BERNUT Lucie
née le 20 janvier à Montbrison
BEC Annaëlle Andrée Elisabeth
née le 24 février à Montbrison
CHAZELLE Mylan Thierry Christian
né le 5 mars à St Priest en Jarez
BRAULT Kyara Pauline Fabienne
née le 16 mars à Montbrison
LEROY Anthony Luc Eric
né le 27 mai à Montbrison
MASTROIANNI Nolan Gilles
né le 4 juin à Montbrison
ROCHE Raphaël
né le 10 juin à Montbrison
ALLIROT Robin Clovis
né le 22 juillet à Montbrison
GACHET Riley
né le 28 octobre à Montbrison
MERLE Jade
née le 31 octobre à Montbrison
BOSTANCI Mulisin
né le 5 décembre à Montbrison
CHEVRIER Clément Paul Serge
né le 13 décembre à Montbrison



*Sainte
Agathe
la
Bouteresse*



Toutes prestations 7j/7

Transport de corps, Crémation,
Contrats Obsèques,
Chambre funéraire,
Travaux de cimetière,
Marbrerie

Pompes Funébres
et Marbrerie
de l'Astrée



Z.A. CHAMPBAYARD
42130 BOEN
Tél. 04 77 24 09 02
Fax : 04 77 24 05 64
pfastree@orange.fr

GARAGE SORLON



RENAULT

VENTE VÉHICULES
neufs et occasions
MÉCANIQUE - CARROSSERIE
toutes marques

RENAULT
ZE

POINT
CAR
Plus

LOCATION DE VÉHICULES



42130 Ste-Agathe-la-Bouteresse
www.garagesorlon.com

04 77 24 04 71



OPTIQUE Frécon

Jean-Michel FRECON
Opticien Diplômé d'Etat

Ouvert du Mardi au Samedi
9h - 12h / 14h - 19h



2, place de la République - 42130 BOËN sur LIGNON
Tél./Fax **04 77 24 04 50** - optique-frecon@orange.fr
www.optique-frecon.com

BM

ENVIRONNEMENT



COLLECTE, VALORISATION
ET TRAITEMENT TOUS DÉCHETS



Lieu dit la Barge 42130 Ste Agathe la Bouteresse
Tél. **04 77 97 53 30** - Fax : 04 77 97 54 72
www.bmenvironnement.com

Comment créer une association ?

La création d'une association est un acte très simple



Il suffit que deux personnes au minimum se mettent d'accord sur l'objet de la future association, ils en rédigent alors les statuts (qui précisent l'objet de l'association, ses organes dirigeants, la personne habilitée à la représenter...). Ils en indiquent le siège social ou l'adresse (qui peut être celle du domicile d'un des membres). L'association est alors née et a une existence juridique.

Mais les membres de l'association peuvent souhaiter aller plus loin et faire en sorte que l'association dispose de la personnalité juridique. Ils doivent pour cela déclarer l'association à la préfecture. Il s'agit de déposer les statuts à la préfecture, où l'on remet aux membres de l'association un récépissé. La mention de la création de l'association paraît au Journal officiel. Cette simple démarche, assure la personnalité juridique à l'association, ce qui lui permet de posséder un patrimoine et d'agir en justice. La déclaration peut même être effectuée en ligne.

<https://mdel.mon.service-public.fr/gestion-association.html>

GRUPE MÉDIA PLUS COMMUNICATION

« Entrez dans l'univers de la communication institutionnelle »

CRÉATION - IMPRESSION RÉGIE PUBLICITAIRE

Agendas de poche et de bureau
Bulletins municipaux
Plans de ville
Guides pratiques et touristiques
Magazines cantonaux
et intercommunaux
Mobilier urbain
Borne tactile interactive



Z.I. SECTEUR C7 - ALLÉE DES INFORMATIENS - B.P. 75
06709 SAINT LAURENT DU VAR CEDEX 2
Tél. : **04 92 271 389** - Fax : 04 93 312 147
Site web : www.mediaplus.com.fr
E-mail : contact@mediaplus.com.fr